Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 083-218301133-20261002-2026100206-DE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 02 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline		X		*B. CHALLIER*	WIERYSZKOW	Noémie	X			
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian		X		*J CHAIX*
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille		X		*M. LANGLOIS*
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine		X		*E. HUGOU*	HOURS	Alexys	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		*M. SCHILLINGER*			**14**	**5**	**00**	

Conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : 14
Absents : 05
Dont :
Absents excusés ayant donné **procuration : 05**
Absents excusés sans procuration : 00
Autres absents : 00

Délibération n° 2026-10-02-06

Objet :

Modification du Tableau des effectifs : ouverture d'un poste statutaire de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale à temps complet

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée les éléments suivants :

Nous devons modifier notre tableau des effectifs du personnel municipal au regard des besoins pérennes de fonctionnement de nos services en matière de gestion de la sécurité publique.

La commune dispose actuellement au sein de ses services d'un agent assermenté intervenant en qualité d'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique). Le cadre d'intervention et de compétence des ASVP est effectif sur de nombreux domaines eu égard notamment à sa position d'assermentation, mais n'autorise pas d'actions relevant des domaines de la police au sens strict.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 083-218301133-20261002-2026100206-DE

La Commune avait déjà délibéré pour la création d'un poste relevant de la Police Rurale (cadre d'emplois statutaire des Gardes Champêtres), mais ce recrutement n'avait alors pas été concluant et nous souhaitons le relancer. Or, bien que cette perspective de recrutement au sein de la police Rurale soit toujours pleinement d'actualité, nous ne souhaitons pas pour autant nous fermer à des possibilités de recrutements d'un personnel candidat qui relèverait d'un autre cadre d'emploi relevant de la filière Sécurité au sein de l'organisation statutaire de la fonction publique territoriale, à savoir celui des policiers municipaux.

C'est dans ce sens que nous voulons donc compléter notre capacité de recrutement en ouvrant en complément au poste de garde Champêtre déjà ouvert et actuellement non pourvu, un poste de Policier Municipal.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport de Monsieur le Maire exposé ci-dessus,

- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la commune de Saint Julien Le Montagnier selon les dispositions suivantes :

  - **Création d'un poste statutaire de catégorie C de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale pour un temps de travail à temps complet.**

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des présentes dispositions,

- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont portés au budget principal de la Commune.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT JULIEN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83560

E. HUGOU

Visa du secrétaire de séance

M. Paul BONESSO